Mairie de

33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 10 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick BLANCHARD
Etaient présents : MM BLANCHARD, LECORGNE, MACAUD, Mme METRAS, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CODOGNET, M. FERRET, Mmes FERRON et LEGER, MM. REDON et SIMON, Mme VANHOUTTE
Excusés : MM. MEMON et POMAREDE
Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Sylvie FERRON

Délibérations
M. REDON excusé.
- Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'augmenter le temps de travail de Mme BALLANGER de 30mn par semaine
Arrivée de M. REDON
- Consultation sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures et le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne. Information de la population dans le prochain Longèves-Infos. Une décision sera prise ultérieurement.
- Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable aux demandes de subventions de la MFR de Bressuire, de l'Association des sclérosés en plaque, de la SPA
- Programmation de L'envol : 6 mars : Jean-Marc DESBOIS, 13 mars : LA JARRY, 13 mars de 13h30 à 15h30 Master classe avec les classes de 2 collèges privés (Marans et Aigrefeuille)
Proposition de cinéma : un rendez-vous est fixé le lundi 16 février pour avoir plus d'informations
-projet bibliothèque : Module en bois 119.000 € HT, Estimation en parpaing 100.000 € HT. Le conseil municipal ne prend pas de décision.

Questions diverses
- DGF: diminution 2015: 12.024 €, 2016: 20.078 €, 2017: 29.133 €
- Différents projets : à voir lors de la préparation du budget
- Coût des TAP
- Concours photos
- Grippe aviaire
- Bureau de vote des 22 et 29 mars
- Théâtre des enfants : 28 et 29 mars
- 14 juillet animation Cathy JOUBERT coût 461,88 €
- Pâques
- Cantine

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 13 février 2015
Le Maire,
Patrick BLANCHARD